



## DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

### Délégation faite au Président

Réf. : P266\_2021

Date : 23/08/2021

**OBJET : Remplacement des équipements de sonorisation, divers et mobilier au cinéma Le Richelieu sur la commune de Réville - Avenant 1 aux lots 2, 3 et 4**

### Exposé

Une consultation a été lancée en mai 2021 selon une procédure adaptée en vue de conclure des marchés publics pour le remplacement des équipements de sonorisation, divers et mobilier au cinéma « Le Richelieu » sur la commune de Réville.

Les marchés publics des lots 3 et 4 ont été notifiés le 09 juillet 2021 et le lot 2 a été notifié le 21 juillet 2021 :

Intitulé du lot	Titulaire	Montant marché HT	Montant des TO affermies HT	Montant total HT (base + TO)
Lot n°2 : revêtement de sol	VIGER et CIE	22 067,52 €	Non concerné	Non concerné
Lot n°3 : équipement cinéma	CINE SERVICE	37 058,00 €	28 283,00 €	65 341,00 €
Lot n°4 : électricité	MASSELIN TERTIAIRE	11 428,00 €	13 413,01 €	24 841,01 €

Les prestations sont en cours d'exécution.

Pour la bonne exécution de ces prestations, d'autres prestations en plus-values sont apparues nécessaires pour ces lots, à savoir :

Lot 2 : Découverte de lambourdes bois très détériorées dans les rigoles sous le revêtement

de sol de la salle 1 et humidité ambiante à évacuer avant pose des revêtements de sol de la salle 1,

Lot 3 : Mise en place de disques durs pour permettre de sauvegarder les films à projeter,

Lot 4 : Ajout d'une commande d'éclairage déportée munie d'un voyant dans le guichet.

En conséquence, il est proposé de conclure les avenants suivants :

Intitulé du lot	Titulaire	Montant marché HT	Montant des TO affermis HT	Avenant n° 1 montant HT	Montant total HT (base + TO) et avenant
Lot n°2 : revêtement de sol	VIGER et CIE	22 067,52 €	Non concerné	866,35 €	22 933,87 €
Lot n°3 : équipement cinéma	CINE SERVICE	37 058,00 €	28 283,00 €	1 190,00 €	66 531,00 €
Lot n°4 : électricité	MASSELIN TERTIAIRE	11 428,00 €	13 413,01 €	374,00 €	25 215,01 €

**Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

**Vu** la délibération DEL2021\_101 du 29 juin 2021 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°2,

**Vu** le Code de la Commande publique, notamment l'article R2194-8,

**Considérant** l'arrêté du Préfet de la Manche du 4 novembre 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

**Considérant** la notification du marché de travaux revêtement de sol à l'entreprise VIGER & CIE – ZA le Pont – 50690 MARTINVEST,

**Considérant** la notification du marché de fournitures équipement cinéma à l'entreprise CINE SERVICE – 23 rue de Leinster – 44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE,

**Considérant** la notification du marché de travaux électricité à l'entreprise MASSELIN TERTIAIRE – 14 bis rue Alfred Nobel – 14123 IFS,

## Décide

- **De signer** un avenant n° 1 au lot 2 revêtement de sol avec l'entreprise VIGER & CIE – ZA le Pont – 50690 MARTINVEST pour un montant de 866,35 € HT soit 1 039,62 € TTC ce qui porte le montant du marché public de travaux à 22 933,87 € HT soit 27 520,64 € TTC (augmentation de 3,93 %),
- **De signer** un avenant n° 1 au lot 3 équipement cinéma à l'entreprise CINE SERVICE – 23 rue de Leinster – 44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE pour un montant en plus-value de 1 190,00 € HT soit 1 428,00 € TTC ce qui porte le montant du marché public de travaux à 66 531,00 € HT soit 79 837,20 € TTC (augmentation de 1,82 %),
- **De signer** un avenant n° 1 au lot 4 électricité avec l'entreprise MASSELIN TERTIAIRE – 14 bis rue Alfred Nobel – 14123 IFS pour un montant de 374,00 € HT soit 448,00 € TTC ce qui porte le montant du marché public de travaux à 25 215,01 € HT soit 30 258,01 € TTC (augmentation de 1,51 %),
- **De dire** que les crédits sont inscrits au budget 06 cinéma, ligne de crédit 3084 – Imputation 2313,
- **D'autoriser** le Vice-Président ou le Conseiller Délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

**Le Président,**

**David MARGUERITTE**